



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés croissantes des transporteurs routiers français

Question écrite n° 14163

Texte de la question

M. Nicolas Dragon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les difficultés croissantes des transporteurs routiers français. En effet, le secteur des transports routiers de marchandises est en difficulté et a subi une forte baisse d'activité en 2023. Dans le même temps, les flux sont majoritairement confiés à des véhicules étrangers qui roulent à moindre coût. Bien souvent, en plus de poids-lourds, de plus en plus de camionnettes bâchées, conduites en alternance par deux chauffeurs présents dans la cabine, transportent de tout et ne sont pas soumises à des règles comme les poids-lourds. Ceci se traduit notamment par un grand nombre de défaillances d'entreprise en cette fin d'année et l'année 2024 s'annonce catastrophique pour le pavillon français. Par voie de conséquence, les salariés du transport routier sont en dangers et connaissent actuellement des baisses de salaires importantes pour ceux qui arrivent à sauver leurs emplois. Les transporteurs routiers réclament notamment, à juste titre, les mesures suivantes : la mise en place d'un prix plancher, la remise en place des contrôles réguliers sur le cabotage, la mise en place d'une plateforme afin de dénoncer les prix abusivement bas, la baisse des charges, l'augmentation des taux horaires du secteur et le renforcement des contrôles d'hygiène des infrastructures. Il lui demande quand il va prendre des mesures concrètes afin de sauver ce qui reste à sauver parmi les transporteurs routiers français.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dragon](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14163

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11647

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)